

## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Service Gestion Police de l'Eau - LET200607

PROGEFIM ZI du Phare - BP. 10288 23 RUE ALESSANDRO VOLTA 33700 MERIGNAC

Dossier suivi par :

Coraline Gauthier C6

Mèl : coraline.gauthier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél.: 05 59 80 87 93 Fax: 05 59 80 86 08

Objet : Porter à connaissance instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Projet de construction du lotissement "Les Hauts du Lescourre"

au lieu-dit "Lasbourdettes" sur la commune de LESCAR

Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf.: 64-2020-00110

Pau, le 05 Juin 2020

Monsieur,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

## Projet de construction du lotissement "Les Hauts du Lescourre" au lieu-dit "Lasbourdettes" sur la commune de LESCAR

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 3 juin 2020
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2020-00110

Votre dossier a été transmis à l'unité quantité/lit majeur du service gestion et police de l'eau chargée de l'instruction de ce dossier.

J'attire votre attention sur le fait que les modifications que vous avez sollicitées ne pourront entrer en application, en tout ou partie, qu'à compter de la notification de la décision de monsieur le préfet.

Conformément à l'article R. 214-39 du code de l'environnement, le silence gardé par l'administration pendant plus de trois (3) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation la cheffe du service gestion et police de l'eau Juliette Friedling

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.